**PROTOCOLE TESTS ANTIGENIQUES COVID-19**

**MSP de**

1. **Consultation médicale d’orientation sur tests antigéniques**

Soit :

1. Patient symptomatique depuis 4 jours ou moins, vu en consultation
2. Patient asymptomatique, à l’exclusion des personnes contacts et des personnes identifiées au sein d’un cluster

***A faire :***

1. Proposer un test antigénique
2. Si accord, appeler « *infirmière coordinatrice* » au XX.XX.XX.XX pour réalisation du test dans le cabinet
3. Expliquer au patient qu’il doit attendre dans sa voiture le résultat du test
4. Garder la carte Vitale
5. **Réalisation du test**

***« Infirmière coordinatrice «***

1. Pratiquer le test dans le cabinet si en cours de consultation
2. Ou en Drive si hors consultation : suite de téléconsultation
3. **Retour du test + : consultation d’annonce par « *infirmière coordinatrice* »**

***A faire :***

1. Appeler le patient et lui indiquer l’accès vers le cabinet COVID
2. Expliquer le résultat positif
3. Inviter les personnes contacts domicile à se faire tester à la MSP ou au laboratoire
4. Remettre au patient [un document de traçabilité](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/711462/document/fiche-tracabilite-tag-medecin.pdf) de la réalisation du TROD complété
5. Remettre la fiche conseil et expliquer les conditions de distanciation sociale à domicile en attendant les résultats des membres contacts
6. Demander au patient d’attendre dans son voiture à l’extérieur pour les papiers
7. Adresser un pop-up au médecin
8. **Retour du test + : le médecin**

***A faire :***

1. Etablir un arrêt maladie de 7 jours après début des symptômes
2. Coter C2 (46 euros) + MIS (30 euros) en tiers payant intégral avec code EXO DIV 3. Si non respect parcours de soins, coter « Urgence »
3. Saisir le résultat sur le site internet [portail-sidep.aphp.fr](https://portail-sidep.aphp.fr/)  :

*Si le patient n'a pas de NIR, et afin d'assurer la gratuité de la réalisation du test, il faut renseigner le NIR anonyme spécifique 1 55 55 55 CCC 023 (dans lequel CCC correspond au numéro de votre caisse de rattachement) ainsi que la date de naissance 31/12/1955*

1. **Retour du test <0 : consultation d’annonce par « *infirmière coordinatrice* »**

***A faire :***

1. Expliquer le résultat négatif : informer les patients symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui présentent au moins un facteur de risque (cf. ci-dessous en 7.) tel que défini par le Haut Conseil de la santé publique, qu’il leur est recommandé de consulter un médecin et de confirmer ce résultat par un examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR
2. Expliquer les conditions de distanciation sociale
3. Remettre au patient [un document de traçabilité](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/711462/document/fiche-tracabilite-tag-medecin.pdf) de la réalisation du TROD complété
4. Lui demander d’attendre dans sa voiture pour récupérer carte vitale et papiers
5. **Retour du test négatif : le médecin**

***A faire :***

1. Etablir un arrêt maladie selon les symptômes
2. Coter C2 (46 euros) en tiers payant intégral avec code EXO DIV 3. Si non respect parcours de soins, coter « Urgence »
3. ***Facteurs de risque :***
   1. *Les personnes âgées de 65 ans et plus ;*
   2. *Les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;*
   3. *Les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;*
   4. *Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d’une infection virale ;*
   5. *Indice de masse corporelle supérieur à 30 /m2,*
   6. *Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée  et les malades atteints de cancer sous traitement.*